
STRATÉGIE GÉNÉRATION SANS FUMÉE

2025-2026



MISE EN CONTEXTE

La santé de nos élèves a toujours été au cœur des préoccupations de notre école. Depuis les dernières années, nous observons chez nos jeunes une augmentation de la consommation des produits du tabac. Dans ce sens, nous aimerions contribuer davantage à la lutte contre le tabagisme et le vapotage. Le personnel intervenant de l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette (PAL) souhaite maximiser ses actions contre le tabagisme et le vapotage afin de favoriser la santé globale et le mieux-être de sa collectivité.

Au printemps 2024, la PAL et ses partenaires ont amorcé une démarche visant à mieux comprendre et à mieux s'outiller à l'égard des problématiques du tabagisme et du vapotage. Accompagné par le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), un comité a été mis en place pour réaliser des actions coordonnées, cohérentes et adaptées aux meilleures pratiques de lutte et de prévention du vapotage. Concrètement, nous avons travaillé à la création de cette stratégie qui intègre un plan d'encadrement. Celle-ci contribue à outiller l'ensemble des membres de notre milieu scolaire afin de nous permettre de mieux accompagner nos jeunes et ainsi favoriser leur apprentissage.

Par cette stratégie, la PAL manifeste sa détermination à renforcer la lutte contre le tabagisme. Le plan d'action se divise en trois axes : la prévention, le soutien à l'abandon et la réglementation. D'ailleurs, notre stratégie vise d'abord à sensibiliser nos élèves à faire des choix éclairés, à les encourager à adopter de saines habitudes de vie et à les conscientiser sur les impacts à court, moyen et long terme. Enfin, elle souhaite consolider le rôle positif des adultes qui côtoient les jeunes, mais aussi de plusieurs élèves qui agiront comme ambassadeurs.

Intention du document

Cette présente stratégie permet d'énoncer la position de notre école, de définir ce qui est attendu des élèves, de leurs parents et de tous les collaborateurs du milieu. Elle permet également de préciser les actions éducatives offertes à l'ensemble de notre clientèle et d'exposer les mesures prises lors du non-respect de cette stratégie. L'élaboration de ce document est appuyée par les résultats du questionnaire Compass effectué auprès des élèves en mars 2024.



LE PORTRAIT DE L'ÉCOLE ¹



Les questionnaires ont mis en lumière plusieurs constats.
Parmi ceux-ci, notons que :

12 % des jeunes ont déclaré avoir vapoté dans les 30 derniers jours;

3 % des jeunes ont déclaré avoir fumé la cigarette dans les 30 derniers jours;

9 % des élèves affirment s'être déjà sentis accros à la cigarette électronique;

57 % affirment qu'il serait facile pour eux de se procurer des cigarettes électroniques;

43 % déclarent qu'il serait facile pour eux de se procurer des cigarettes;

50 % des jeunes ont déjà essayé des produits du vapotage;

De ce nombre, 25% déclarent être des usagers occasionnels ou réguliers;

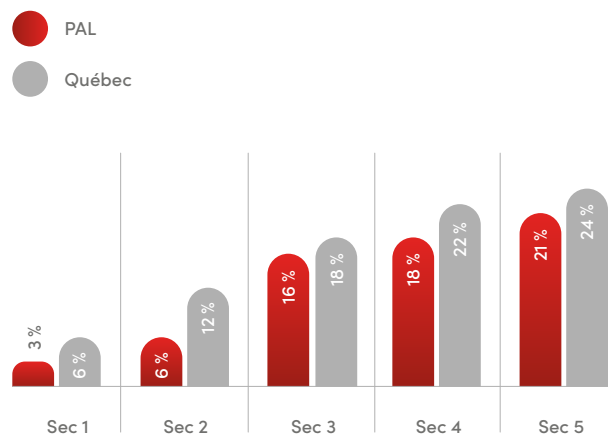
19 % des jeunes croient que vapoter est associé à un faible risque pour la santé;

11 % des élèves croient que fumer la cigarette est associé à un faible risque pour la santé.

- ~ Les pourcentages de jeunes qui vapotent augmentent selon la gradation des niveaux scolaires;
- ~ L'augmentation la plus significative est observée à partir de la troisième secondaire;
- ~ Nous avons une préoccupation importante à l'égard de l'augmentation du pourcentage d'élèves ayant vapoté, et ce, pour chacun des niveaux.

Comparaison avec les moyennes québécoises

Proportion d'élèves ayant vapoté dans les 30 derniers jours



¹ Étude COMPASS

Champs d'applications

La présente stratégie s'applique sans distinction aux personnes qui œuvrent ou fréquentent l'établissement scolaire. À cette fin, les personnes visées sont :

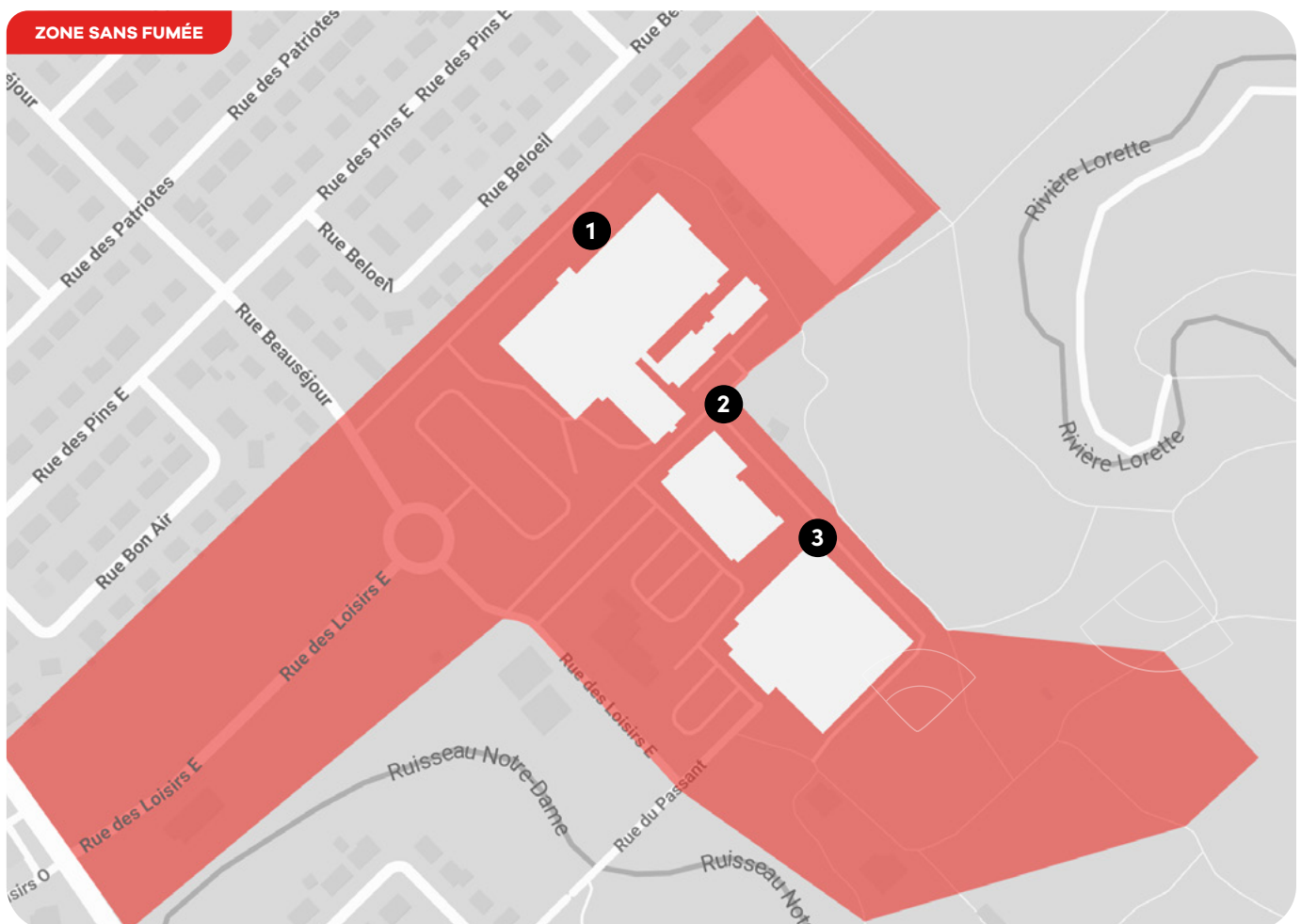
- ~ Nos élèves;
- ~ Les membres du personnel;
- ~ Les personnes qui visitent l'établissement;
- ~ Les personnes externes utilisant les locaux de l'école.

Cette stratégie s'applique lors de tout événement relié ou supervisé par l'école sur les terrains ou à l'extérieur de celle-ci. Cela inclut aussi les terrains appartenant à la ville de L'Ancienne-Lorette qui entourent l'école et qui sont tenus à l'application des mêmes lois que les terrains de l'école.

Tous les produits du tabac, y compris la cigarette électronique et tout autre dispositif de même nature, font l'objet du plan d'encadrement.

Légende

- 1 École secondaire polyvalente de l'Ancienne-Lorette
- 2 Aquagym Élise Marcotte
- 3 Complexe Sportif Bonair de l'Ancienne-Lorette
- Zone sans fumée





ENCADREMENTS LÉGAUX

En vertu de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (2015, L-6.2) (consultez l'annexe 1 pour plus d'informations), il est strictement interdit, en tout temps, de faire usage et de fournir des produits du tabac :

- ~ Dans tous les lieux publics;
- ~ Dans les locaux et les terrains;
- ~ Dans une tente, un chapiteau et toute installation temporaire ou permanente installée sur un terrain et pouvant accueillir le public;
- ~ Dans les bâtiments que l'établissement scolaire loue ou emprunte pour l'ensemble de ses activités de formation.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de faire l'usage, de vendre ou de promouvoir des produits du tabac dans les endroits suivants :

- ~ À l'intérieur de tous les bâtiments;
- ~ À l'intérieur de tous les véhicules de l'école;
- ~ Dans les autobus scolaires et les transports collectifs desservant nos écoles;
- ~ Dans tout le secteur de terrains multisports et sur les terrains sportifs dans le cadre d'activités scolaires.

Il est strictement interdit de vendre ou de promouvoir, sur les terrains sous la juridiction des écoles secondaires, les produits du tabac, cigarettes électroniques ou tout autre dispositif de cette nature que l'on porte à la bouche pour inhaler toute substance contenant ou non de la nicotine, y compris leurs composantes et leurs accessoires ainsi que tout autre produit ou catégorie de produit qui y est assimilé.





OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif principal est assurément de contrer l'initiation aux produits du tabac. Il est clairement démontré que les jeunes qui se sont initiés au vapotage regrettent de s'être fait prendre dans le cycle de la dépendance.

Aussi, il est primordial que nous jouions un rôle d'accompagnement auprès des élèves qui sont aux prises avec cette dépendance. Notre objectif est de soutenir nos élèves par différents moyens adaptés à leurs besoins.

Les prochaines sections expliqueront les stratégies concrètes mises de l'avant pour atteindre ces objectifs ambitieux. Nous concentrerons nos interventions selon trois axes :

- 1 LA PRÉVENTION
- 2 LE SOUTIEN À L'ABANDON
- 3 LA RÉGLEMENTATION.



La sensibilisation et la prévention sont au cœur de notre stratégie. L'objectif est d'agir en amont afin de minimiser les impacts engendrés par la consommation des produits du tabac.

La PAL fera des activités de sensibilisation et de prévention variées. Cette diversification des types d'interventions (en classe, en petit groupe, en rencontre individuelle, en kiosque, etc.) et des personnes chargées d'intervenir permettra d'assurer une continuité et une cohérence dans les messages transmis.

Voici les objectifs et les actions concrètes pour cet axe :

1. Élèves

- ~ Favoriser le maintien des élèves à l'école pendant les heures de dîner :
 - Offrir des activités du midi variées et accessibles à tous les élèves à la suite des réponses du sondage effectué auprès des élèves;
 - Animer des activités dirigées/improvisées sur l'heure du dîner (tournoi, défi profs/élèves, etc.).
- ~ Démystifier les produits de vapotage pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire :
 - Présenter les vidéos lors d'un atelier donné par la TES en dépendance;
[Brise l'illusion](#) | [Nick Suzuki](#) | [Vidéos EPAV Médias](#) | [Vidéo influenceur](#)
 - Animer des ateliers de sensibilisation sur le vapotage à l'aide du matériel fourni par le CQTS en collaboration avec les intervenants de la Maison des jeunes de l'Ancienne-Lorette;
 - Animation de l'atelier par la TES en dépendance « Mon indépendance, j'y tiens » de l'organisme la Maison Jean Lapointe dans le cadre du cours CCQ.
- ~ Sensibiliser les élèves de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire sur les méfaits concernant la santé des produits de vapotage :
 - Animation par la TES en dépendance de l'atelier « Mes influences » de l'organisme la Maison Jean Lapointe dans le cadre du cours CCQ :

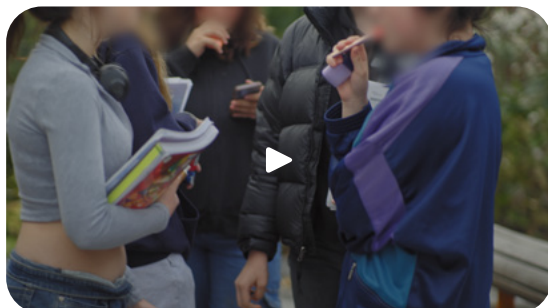
Présentation de vidéos sur le vapotage possible :
[Considère les conséquences du vapotage](#) | [Behind the haze - The great manipulator](#)
[Publicité Québec sans tabac](#)
 - Affiches dans les toilettes de visuels créatifs et de slogans accrocheurs créés par les élèves dans le cadre du cours « Arts médiatiques ».
- ~ Renforcer les compétences des jeunes à résister à l'influence des pairs et à gérer leurs émotions autrement que par la consommation :
 - Kiosques ou jeux animés par la Maison des jeunes pour apprendre à dire non (résistance à la pression par les pairs).
- ~ Autres moyens pris pour tous les niveaux du secondaire :
 - Kiosque pour faire connaître la loi par des activités de prévention et l'affichage en impliquant la Maison des jeunes;
 - Kiosque de sensibilisation et de prévention avec l'ADPEQ et l'intervenante en prévention des dépendances;
 - Atelier de prévention pendant les cours d'éducation physique et dans nos deux concentrations sportives.

2. Membres du personnel

- ~ Sensibiliser et outiller les membres du personnel sur la problématique du vapotage :
 - Offrir une formation dès la mise en place du plan d'action à tous les membres du personnel. L'intention est de les sensibiliser aux risques liés au vapotage, les informer sur les façons de reconnaître des vapoteuses, ainsi que sur les différentes approches à adopter pour intervenir auprès des élèves.

3. Parents

- ~ Informer les parents sur les produits et les risques du vapotage :
 - [Outils parents CQTS](#)
 - https://cqts.qc.ca/wp-content/uploads/2022/10/Parlons-en_maintenant_outil-parentsVF_comprese.pdf



- ~ Outiller les parents pour dialoguer avec leur enfant :
 - Webinaires offerts par le CQTS
[Conseil québécois sur le tabac et la santé](#)



Afin d'offrir de meilleures ressources aux personnes désirant cesser l'usage des produits du tabac ou de vapotage, l'école secondaire de la PAL s'engage à mettre sur pied des programmes de soutien à l'abandon et à promouvoir les moyens et les ressources disponibles.

Voici les objectifs et les actions concrètes pour cet axe :

1. Élèves

- ~ Déconstruire le cycle de la dépendance avec les élèves et répondre à leurs questions :
 - Offrir de l'aide aux élèves individuellement et en groupe pour les soutenir dans leur démarche de diminution ou d'abandon.
- ~ Promouvoir le soutien offert dans le milieu scolaire et à l'extérieur pour les élèves et les membres du personnel :
 - Tournée des classes en début d'année scolaire.
- ~ Donner accès à un lieu sécurisant pour combler les moments difficiles de sevrage :
 - Bureau des TES
 - Bureau de l'intervenante en prévention des dépendances
 - Lieu établi conjointement avec l'élève et un intervenant de l'école
- ~ Débuter les groupes LIBAIR et promouvoir l'application du même nom :
 - Sous-groupe d'élèves volontaires pour participer à 10 rencontres structurées ayant pour but de soutenir et accompagner des jeunes aux prises avec cette dépendance.
- ~ Occuper les jeunes sur les pauses et sur les temps du midi pour éviter de sortir vapoter :
 - Offrir des activités du midi variées et accessibles à tous les élèves à la suite des réponses du sondage effectué auprès des élèves;
 - Animer des activités dirigées/improvisées sur l'heure du dîner (tournoi, défi profs/élèves, etc.);
 - Défi sans vapotage.

2. Membres du personnel

- ~ Promouvoir le soutien offert dans le milieu scolaire et à l'extérieur pour les élèves et les membres du personnel :
 - Tournée des classes en début d'année scolaire.
- ~ Sensibiliser les membres du personnel sur les ressources disponibles :
 - Explication des ressources sur le soutien à l'abandon lors de la formation donnée par le CQTS;
 - Référer les élèves qui ont une problématique de dépendance à l'intervenante.
- ~ Formation donnée par la TES en dépendance au début de chaque année scolaire et lors de l'arrivée d'un nouvel employé.

3. Parents

- ~ Aider le parent à encourager son enfant dans une démarche de soutien à l'abandon :
 - Offrir la possibilité d'échanger avec l'intervenante en prévention des dépendances afin d'être guidé et redirigé, au besoin, vers d'autres services.

Application de la loi

Bien que nous priorisions la prévention, le soutien à l'abandon et une approche bienveillante, nous devons également nous assurer en tant qu'établissement scolaire d'appliquer la loi.

Plus précisément, la PAL s'engage à :

- ~ Faire connaître la loi et l'expliquer;
- ~ Mettre en place une structure d'intervention claire;
- ~ Impliquer tous les acteurs gravitant autour des élèves :
 - Assurer la présence de surveillants d'élèves dans l'école;
 - Éliminer l'espace où le vapotage était toléré afin d'être cohérent avec l'application de la loi;
 - Assurer une bonne collaboration de tous

Objectifs d'application de la loi

- ~ Promouvoir la santé globale des jeunes et les choix éclairés;
- ~ Restreindre l'apparition des comportements reliée à la consommation des produits de tabac.



LE PLAN D'ENCADREMENT

Le plan d'encadrement est une façon d'établir une ligne de conduite claire pour tous les élèves, les intervenants et les parents. Il assure une cohérence dans l'ensemble de nos interventions. L'école est une institution éducative où les élèves sont en période de développement et d'apprentissage. La dépendance à une substance telle que la nicotine s'avère très envahissante chez les adolescents. Il est donc de notre responsabilité d'agir. De ce fait, lorsqu'un élève contrevient à un règlement, des actions sont posées et des mesures d'aide sont offertes à celui-ci. Plus concrètement, voici le plan d'encadrement de l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette :

Voir annexe II à la page 18



ANNEXE II

Protocole

Intervention et accompagnement dans l'usage des produits du tabac.

1 ^{re} INTERVENTION	2 ^e INTERVENTION	3 ^e INTERVENTION

Le protocole est applicable sur l'ensemble du territoire de l'établissement scolaire et les zones sportives.

Responsabilités

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, voici comment les acteurs et actrices du milieu scolaire peuvent travailler dans la même direction :

Élèves

- ~ Participer aux activités de prévention du tabagisme et du vapotage;
- ~ Soutenir ses pairs qui souhaitent cesser de fumer et vapoter;
- ~ Demander du soutien à une personne adulte de confiance lorsque le besoin est ressenti;
- ~ Respecter les mesures mises en place dans la stratégie.

Parents

- ~ S'informer sur les produits de vapotage et leurs effets chez les jeunes;
- ~ Discuter ouvertement et sans jugement avec son enfant du vapotage et du tabagisme;
- ~ Soutenir son jeune lorsqu'il ou elle souhaite cesser de vapoter ou fumer;
- ~ L'orienter vers des spécialistes (toxicomanie, médecine) ou communiquer avec l'école si la situation devient problématique.



Membre du personnel

- ~ S'informer sur les produits de vapotage, tabagisme et les meilleures pratiques en milieu scolaire pour être en mesure de répondre adéquatement aux questions des élèves;
- ~ Réaliser les activités inscrites dans le plan d'action;
- ~ Veiller au respect de la stratégie en donnant l'exemple;
- ~ Avoir une approche bienveillante lorsqu'il y a intervention ou lorsque l'élève se confie;
- ~ Soutenir les jeunes et les collègues qui souhaitent cesser de fumer ou vapoter.

Comité

- ~ Assurer l'application et la pérennité du PGSF;
- ~ Participer aux rencontres prévues par le comité;
- ~ Développer une démarche d'intervention bienveillante ;Soutenir les membres du personnel dans leurs apprentissages sur le tabagisme et le vapotage;
- ~ Mettre à jour annuellement le plan d'action et y inclure des activités pour toute l'école.

Responsable du dossier

- ~ Assurer la communication et le partenariat entre les diverses parties au sein de l'école et à l'externe afin d'appliquer la stratégie et le plan d'action;
- ~ Mener la mise à jour du plan d'action et de la stratégie.

Direction

- ~ Intégrer les règlements et le plan d'encadrement au code de vie de l'école;
- ~ Soutenir les démarches de la personne responsable du dossier et du comité.



Les études démontrent que l'initiation au vapotage peut être en lien direct avec la consommation du cannabis. Celui-ci ayant des impacts sur le développement du cerveau des jeunes (mémoire, capacité de rétention, attention, gestion des émotions, etc.), nous trouvons important de vous partager ces données :

5.2 % des élèves ayant vapoté dans les 30 derniers jours auraient également fait l'usage des produits du cannabis.

Lorsque l'on regarde la corrélation entre les deux types de consommation, on observe une association positive modérée, ce qui signifie que les usagers de cigarette électronique dans les 30 derniers jours sont plus susceptibles d'être aussi des consommateurs de cannabis dans la même période.

Si vous désirez en connaître davantage sur le vapotage et la WaxPen (vapeuse de cannabis), nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- ~ [Une nouvelle tendance : le wax pen | Institut universitaire sur les dépendances](#)
- ~ [Jeunes | Institut universitaire sur les dépendances](#)
- ~ [La WaxPen ou vapotage de cannabis * #EnModeAdo](#)
- ~ [Encadrement du cannabis au Québec | Gouvernement du Québec](#)
- ~ [Le vapotage de tabac et de cannabis chez les jeunes, quels sont les risques?](#)
- ~ [Ékip - Alcool, drogues, jeux de hasard et d'Argent - Intervention en contexte scolaire](#)
- ~ [Alcool et cannabis](#)
- ~ [Parlez-vous cannabis?](#)

Équipe de travail pour l'élaboration de la stratégie du plan de génération sans fumée :

Chantal Spina

Directrice adjointe

Caroll-Ann Méthot

Intervenante en prévention des dépendances

Luc Lachance

Enseignant d'éducation physique

Guillaume Bélanger

Enseignant d'éducation physique

Bernard Gravel

Enseignant d'éducation physique

Julie Bédard-Pagé

Enseignante de mathématiques

Laurie Rancourt

Enseignante de CCQ

Gilles-Éric Carrier

Enseignant d'histoire

Lucie Frenette

Enseignante de français

Nicolas Pagé

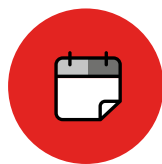
Technicien en éducation spécialisée

Isabelle Tremblay

Technicienne en éducation spécialisée

Christian Ménard

(CIUSSS)



Date d'entrée en vigueur

17 octobre 2025

(Début de l'année scolaire 2025-2026)







« Favoriser l'adoption d'un mode de vie sain en visant la santé et le mieux-être des élèves et des membres du personnel. »



Extrait de la Loi L-6.2

(Loi concernant la lutte contre le tabagisme)

Pour consulter la version complète du texte de la loi visitez le :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-6.2>

1° La présente loi s'applique au tabac récolté, qu'il soit traité ou non et quelle que soit sa forme et sa présentation. Est assimilé à du tabac tout produit qui contient du tabac, la cigarette électronique et tout autre dispositif de cette nature que l'on porte à la bouche pour inhaler toute substance contenant ou non de la nicotine, y compris leurs composantes et leurs accessoires, ainsi que tout autre produit ou catégorie de produit qui, au terme d'un règlement du gouvernement, y est assimilé.

RESTRICTION DE L'USAGE DU TABAC DANS CERTAINS LIEUX – CHAPITRE II

3° les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14) ou la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale;

5° ceux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables;

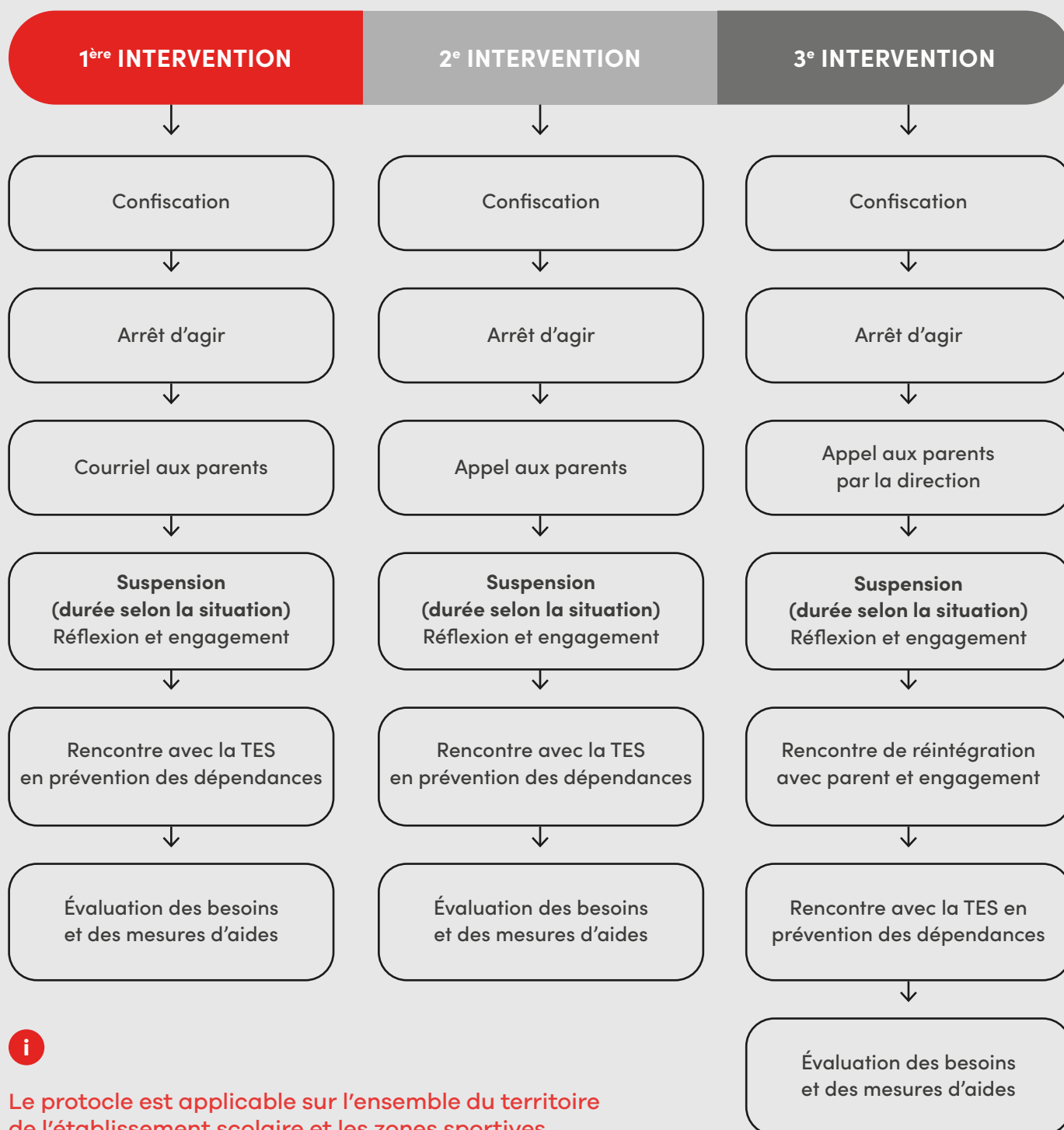
7° les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public;

8° les terrains des camps de jour et des camps de vacances de même que les patinoires et les piscines extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public.

ANNEXE II

Protocole

Intervention et accompagnement dans l'usage des **produits du tabac**.





Polyvalente de l'Ancienne-Lorette

☎ (418) 872-9836

📍 1801 Rue Notre Dame,
L'Ancienne-Lorette
Québec QC G2E 3C6

@ pal@cssdd.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec

